Procès-verbal N° 06/19

CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du mercredi 25 septembre 2019 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 27ème séance de la présente législature 2016-2021, 6ème de cette année 2019, est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Etienne Dubuis, Président pour cette année 2019-2020, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : En préambule, je vous informe que notre nouveau règlement est passé devant les services juridiques de l'Etat de Vaud mais qu'il est toujours en attente de la signature de la conseillère d'Etat en charge des institutions, Mme Béatrice Métraux. D'après ce que l'on m'a dit lundi au Service des communes, sa validation ne serait plus qu'une question de jours et elle pourrait apparaître la semaine prochaine dans la Feuille des avis officiels. En attendant, ma référence restera pour cette séance notre règlement de juin 2016.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 13 septembre 2019, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	60
Excusés :	8 Mmes Aufrère, Moriyama Swan et Willi MM. Laurent Clerc, Dijamatovic, Quintas, Weber et Wirth
Absents :	0
Présents :	52
Majorité absolue :	27

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2019

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

L'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2019 est accepté à une large majorité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019

PV n° 05/19 du 26 juin 2019.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Equey : Au point 1 du PV, l'appel, il est indiqué que la majorité est de 25 alors que c'est 26 puisqu'il y avait 50 présents.

M. Mouvet : Dans la signature du PV il est indiqué le nom de M. Etienne Dubuis, notre nouveau président, or c'est le président en fonction lors de cette séance qui doit signer le PV, M. René Piller.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 05/19 du 26 juin 2019 est accepté par 47 voix pour et 4 abstentions

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Je voudrais tout d'abord vous parler de deux courriers que j'ai reçus.
Le premier vient de l'association des navigateurs de la Venoge et fait état de leur envoi d'une lettre à la conseillère d'état Jacqueline de Quattro, cheffe du département du territoire et de l'environnement, dans le but de l'informer de la création de l'association. L'association demande également dans cette lettre à être informée de tout développement susceptible d'avoir un impact sur la situation des bateaux appartenant à ses membres.
La deuxième lettre m'est parvenue du couple M. et Mme Franz-Hermann et Margaret Lang qui m'ont demandé de porter leur courrier à la connaissance des conseillères et conseillers communaux. Ce couple désire nous informer de la résiliation de son bail à loyer, pour un appartement sis au 59 de la rue du Centre, pour le 30 juin 2020. Ils occupent cet appartement depuis 1985 et sont choqués de cette résiliation de bail. Il écrit : « En 34 ans d'occupation, je n'ai pas failli un jour à mes obligations de locataire et j'ai toujours collaboré dans un esprit positif pour le bien de l'immeuble. » Plus loin : « Je déplore votre manque de dialogue avec un habitant séjournant depuis 40 ans dans votre commune, que vous accueilli en son sein en lui octroyant citoyenneté et origine. Naturellement cela ne donne aucun droit d'exclusivité ou privilège, néanmoins j'aurais pu espérer d'être contacté avant de prendre une décision d'une telle gravité afin d'évaluer la situation familiale avant de mettre froidement à la rue des locataires de longue durée honnêtes, intègres et surtout âgés. ».

M. Gygax : Je me demande en quoi cela concerne le Conseil.

M. le Président : Cela concerne le Conseil dans la mesure où il s'agit de la gestion de bâtiments communaux.

M. Gygax : A mon avis c'est une question de bail et ce bail n'est pas signé par le Conseil mais par l'exécutif. Eventuellement vous pouvez mandater la commission immobilière mais je ne

vois pas en quoi cela concerne le Conseil. Si j'ai un problème avec mon bail, il faudrait que je m'adresse directement au Conseil ?

M. le Président : Si vous vous sentez lésé vous avez le droit de le faire. Je me contente de vous faire part des courriers que j'ai reçus, comme j'en ai l'obligation.

Mme Fankhauser : Je m'exprime à titre personnel pour vous dire qu'en tant que conseillère communale je fais le vœu de défendre les intérêts de notre commune et de tous ses citoyens. Le fait que le bail de ce couple qui occupe son appartement depuis 34 ans soit résilié me concerne et me touche. Pour moi c'est une bonne chose qu'on soit informés de cette situation car nous avons quand même une responsabilité, même si nos municipaux actuels n'étaient pas là au moment de la signature du bail concerné. C'est aussi la réputation du village qui est en question.

M. Hunziker : Je pense qu'avant de partir dans une grande discussion il serait bon de savoir pour quelle raison ce bail a été résilié.

M. Dubuis : Pour ma part je me contente de vous rapporter le contenu de cette lettre mais je ne me prononce pas sur l'affaire et si un membre de la Municipalité désire dire un mot à ce sujet plus tard, il peut bien évidemment le faire. En tant que Conseil communal nous sommes le relai entre la population et la Municipalité et il est bon que nous soyons informés de ce qui se passe dans les bâtiments communaux.

M. Spaccapietra : J'apprécie qu'on nous donne cette information mais il faudrait que cette information soit complète. En l'état je ne sais pas quoi en faire.

M. le Président : Vous pourrez poser des questions en fin de séance si vous le désirez. Je reprends les communications du Bureau :

Evénements passés :

Parmi les événements qui ont marqué la vie de notre Commune, on mentionnera en particulier :

- Le 1er août : Notre fête nationale s'est déroulée comme chaque année dans le parc du Débarcadère. Elle a connu une belle affluence et des dizaines de Serpelious se sont placés devant chez eux, sur le trottoir, pour voir passer le cortège. Merci à tous ceux qui ont donné de leur temps pour l'animer.
- La sortie du Conseil communal s'est déroulée comme il se doit le premier samedi de septembre. Elle a amené ses participants à Genève. La matinée a été consacrée à la visite du Palais des Nations, où nous avons été accueillis par la porte-parole de la Mission suisse, Mme Paola Ceresetti. L'après-midi a permis une seconde visite, celle du Musée d'ethnographie où nous avons découvert une exposition temporaire sur les contes. Je remercie chaleureusement tous ceux qui m'ont aidé au cours de cette journée.
- Contacts du Bureau avec la Municipalité

  Le Bureau a été actif cet été dans le but de faire avancer quelques dossiers qui lui paraissent importants. Pour ce faire, j'ai rencontré notre syndic M. Alain Clerc le 10 juillet et M. Michel Racine et moi avons rencontré le 28 août une délégation de la Municipalité, composée de MM. Alain Clerc et Marcel Panzera. J'aimerais évoquer ici deux des points discutés en ces occasions.

Le premier concerne les tâches administratives liées à nos séances du Conseil communal. Le secrétaire municipal, M Nicolas Ray, souhaiterait transférer au Bureau des tâches réalisées jusqu'ici par le personnel communal. C'est une vieille histoire déjà, qui date d'il y a une bonne année. L'ancien Bureau, présidé à l'époque par M. René Piller, avait rencontré à l'époque M. Nicolas Ray pour en parler.

Lors de cette rencontre auquel j'ai participé comme 1er vice-président, le Bureau a accepté de prendre une des tâches proposées. Cette tâche est la réception des documents établis par des conseillers communaux, notamment les rapports de commission. Il nous a paru logique que le président du Conseil prenne la responsabilité de rassembler ces textes et de les apporter au greffe. C'est la raison pour laquelle les commissions doivent apporter désormais les trois exemplaires de leurs rapports au président du Conseil et non plus au greffe. En revanche, nous avons refusé de nous occuper de deux tâches qui nous semblaient très éloignées de notre vocation et de nos moyens, à savoir l'impression et la mise sous pli de l'ensemble des documents qui vous sont envoyés.

L'administration communale peut proposer de tels transferts de tâches au Bureau. Mais elle ne peut pas les imposer. L'affaire a paru donc réglée. Mais différents signes m'ont laissé penser qu'elle ne l'était pas. J'ai donc confirmé à monsieur Allain Clerc, en juillet, notre refus d'assumer ces travaux. Et je l'ai répété en août lors de la rencontre que M. Michel Racine et moi avons eue avec une délégation de la Municipalité. La veille du jour de distribution, je me suis rendu compte pourtant que le message n'avait pas passé auprès de toutes les personnes concernées au sein de l'administration. La distribution s'est finalement déroulée normalement mais il s'en est fallu de peu.

Pour cette raison, je répète ici le refus du Bureau d'assumer les tâches d'impression et de mise sous pli. Et j'espère que ce message, répété pour la quatrième fois et protocolé par écrit, sera enfin entendu.

Le deuxième point concerne les contacts que les conseillers communaux sont amenés à prendre avec le personnel communal pour lui demander des informations, notamment lorsqu'ils sont membres de commissions.

J'ai eu l'occasion d'en parler avec M. Alain Clerc en juillet déjà. Et j'ai eu le plaisir de constater que nos positions étaient plus proches qu'on aurait pu le penser.

Je ne veux pas parler à la place de notre syndic. Je me bornerai donc à vous communiquer ici ce que la loi vous autorise, puis à formuler quelques règles de conduite.
La loi autorise les conseillers communaux à s'informer auprès du personnel. Mais elle fait une distinction entre deux demandes d'informations différentes : la demande d'informations qui consiste à poser une ou deux questions rapides de compréhension générale et la demande d'informations qui consiste à poser toute une série de questions, ce que la loi appelle une «investigation». La loi n'impose rien aux conseillers communaux qui souhaitent poser une ou deux questions rapides. Mais elle demande aux conseillers communaux qui veulent poser une série de questions d'informer au préalable la Municipalité.
De plus, les conseillers communaux doivent s'imposer quelques règles de conduite élémentaires dans leur contact avec le personnel communal. Ils doivent tenir compte, par exemple, des horaires chargés de leurs interlocuteurs et se présenter suffisamment clairement pour que leurs vis-à-vis sachent à qui ils ont à faire. Si la discussion s'annonce longue, ils se doivent par ailleurs de prendre rendez-vous. Après, il revient aux employés de la commune d'estimer s'ils sont habilités à répondre ou pas. Lorsque des questions sont très politiques ou touchent des préavis en cours, il est logique qu'ils en réfèrent au préalable à leur supérieur hiérarchique ou au municipal concerné.

Ces précautions sont légitimes. Comme président du Conseil communal, j'exprime le vœu qu'elles ne retardent pas les échanges au point de rendre problématique le travail des conseillers communaux. Entre les intérêts des uns et des autres, il y a un équilibre à trouver qui ne dépendra plus de la loi mais des individus que nous sommes.

Evénements à venir

Le Bureau vous communique quelques dates à retenir :

- Nos prochaines séances de Conseil d'abord. Elles auront lieu les mercredis 30 octobre, 20 novembre et 11 décembre, toujours à 20h30.
- Nous allons ensuite au-devant d'une très grosse journée électorale, celle des élections fédérales du 20 octobre. Je vous rappelle que les Vaudois auront à choisir entre 374 candidats répartis sur 24 listes pour remplir 19 sièges au Conseil national et deux au Conseil des Etats. Ce scrutin supposera un dépouillement particulièrement long et compliqué, auquel nous avons été initiés Mme Aguilar et moi hier soir.
- Le dépouillement commencera à 9 heures et durera certainement jusqu'à tard dans l'après-midi. C'est la raison pour laquelle je vous ai adressé récemment un message, pour vous demander si certains d'entre vous seraient disponibles ce jour-là pour donner un coup de main au Bureau. Merci à ceux qui m'ont déjà répondu. Aux autres, j'informe qu'il reste quelques places.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Je serais moins incisif que M. le Président du Conseil concernant le dernier texte qu'il vient de vous donner, cependant nous avons rendez-vous avec M. Dubuis le 2 octobre prochain afin d'affiner la discussion à ce sujet.
La Municipalité et le Bureau du Conseil communal travaillent actuellement à la rédaction d'une note commune destinée tant aux conseillers communaux qu'aux employés de l'administration communale. Cette note doit permettre de définir des règles qui s'appliquent ainsi que la procédure à suivre lorsque vous avez besoin de renseignements de la part de l'administration communale. Cette note devrait, nous l'espérons, clarifier la situation et lever un certain nombre d'interrogations à ce sujet.

Je voulais également ce soir vous donner quelques informations concernant la croisière des aînés qui s'est tenue la semaine dernière. Si la journée s'est magnifiquement déroulée, avec un temps idéal et dans des conditions parfaites, la Municipalité tire cependant un bilan mitigé de cette manifestation. En effet, sur les quelques 300 inscrits, plus de 60 personnes ne sont tout simplement pas venues, la grande majorité sans annoncer leur désistement. Nous regrettons cette attitude peu respectueuse qui coûte à notre commune, les repas devant être commandés à l'avance. La Municipalité va donc devoir réfléchir à la suite qu'elle entend y donner, tout en espérant que l'incivilité de certains ne la force pas à remettre en cause cette belle tradition de notre village.

M. Pierre-Yves Brandt : Je vous annonçais lors de la dernière séance que la pause du tapis final du chemin du Bochet-rue du Centre ne serait pas pour cet été et aujourd'hui je peux vous informer de la date à laquelle ce sera fait. Cela aura lieu le 15 octobre, en une seule fois. Les travaux débuteront tôt le matin et se finiront tard le soir. Cela va occasionner une coupure de cet axe de circulation pour les véhicules et une déviation des lignes de bus qui passeront ce jour-là uniquement par la route cantonale, sur les arrêts qui existent déjà. La population sera informée par un tout-ménage et les moyens électroniques habituels. Les riverains pourront

exceptionnellement parquer leurs véhicules, le soir d'avant, et pendant la journée des travaux, sur les places de parc existantes dans la commune, sans limite de temps. Par contre les plaques d'arrêt de bus à l'arrêt Bochet seront posées plus tard parce que ce n'est pas le même revêtement.
S'il pleut ou si il gèle le 15 octobre, les travaux seront effectués le lendemain ou le surlendemain si ce jour-là il pleut aussi. En tout cas ce sera fait avant l'hiver car après la pose devient trop compliquée.

Ma deuxième communication concerne le plan d'affectation des Jordils. Le dépôt du préavis municipal est prévu pour la prochaine séance. Il a été reporté afin de tenir compte de certaines remarques formulées dans le cadre des oppositions. Certaines remarques sont du ressort du constructeur et d'autres relèvent de la compétence des autorités communales donc vous aurez à traiter un autre préavis important lors de votre prochaine séance, comme celui que vous allez traiter ce soir.

Mme Merminod : Je vais vous donner des nouvelles de la façon dont l'accueil parascolaire a débuté cette année. L'UAPE est pleine les lundis, mardis, jeudis et vendredi à midi. Les 60 places sont occupées plus une ou deux places. Le réfectoire est également plein ces mêmes jours avec 80 à 85 repas servis chaque jour. Donc, dans notre école, on peut accueillir plus de la moitié des enfants, toute la journée. Au réfectoire on a maintenu le système des deux services car on ne peut pas servir tout le monde à la fois. Certains enfants jouent pendant que d'autres mangent et ensuite on échange.
La rentrée s'est également bien passée. On n'a pas eu besoin de déplacer des élèves de la 2P à la 8P de Saint-Sulpice à Chavannes ou inversement. Toutes les salles de classe du collège sont actuellement occupées.

Ma deuxième communication concerne le projet LIFT soutenu par Lausanne Région et la Canton et qui a démarré en Suisse alémanique où il a fait ses preuves avant d'arriver chez nous.
On a remarqué que beaucoup de jeunes abandonnent très vite un apprentissage parce que cette formation ne correspond pas à ce qu'ils imaginaient. C'est aussi difficile pour ces jeunes car ils n'ont pas toujours les contacts qui leur permettraient de postuler à des places d'apprentissage. Le projet LIFT s'adresse à des adolescents et leur permet de travailler au sein d'une entreprise une à deux fois par semaine, pendant 3 mois. L'objectif est d'habituer les jeunes au monde du travail. Ils apprendront à effectuer des tâches agréables et d'autres qui le sont moins et à se plier aux horaires et aux règles de l'entreprise. Il s'agit d'une autorité qui n'est ni celle des parents ni celle de l'école mais qu'ils doivent respecter. Certaines écoles du canton de Vaud ont déjà adopté ce projet et l'ont appliqué avec des adolescents ayant des problèmes de comportement. Le comportement de ces jeunes s'est amélioré et sur 10 cas dans la commune de Bussigny, un seul a arrêté.
Saint-Sulpice va accueillir un jeune dès le 2 octobre qui va travailler à l'école les mercredis, sauf pendant les vacances, auprès de M. Machado. Ce travail n'a jamais lieu pendant les heures scolaires et s'ils ont des heures d'arrêt elles priment sur le travail mais ils devront rattraper les heures de travail un autre jour. Les parents et les jeunes doivent bien sûr donner leur accord pour ce programme. Les jeunes ont également une formation pour apprendre à se présenter à un entretien.

M. Panzera : Je voudrais vous donner une information concernant la participation de la Protection Civile à la sécurité de la Fête de Vignerons qui a impliqué notamment des personnes de l'Ouest-lausannois.
Pendant la Fête des Vignerons du 19 juillet au 11 août dernier, les astreints des 10 bataillons de la Protection Civile Vaudoise, représentant les 10 districts du canton, en sus du bataillon cantonal, ont réalisé plus de 6800 jours de service avec plus de 1300 miliciens, sans compter les heures et jours effectuées par le personnel professionnel. Cette opération avait pour

objectif de contribuer à la sécurité avec les partenaires, soit les samaritains (organisation civile et armée), pompiers de l'Association Sécurité Riviera, Police Cantonale et Polices régionales vaudoises. La mission a été remplie avec un plein succès. Cette coordination entre partenaires a été l'occasion de tester le Centre de Conduite des opérations relatives à la sécurité, en état réel. Le bataillon de la région Ouest Lausanne (ROL), avec ses miliciens, a contribué à plus de 300 jours de service, soit 4033 heures de travail (24 heures sur 24) du 1er au 6 août 2019 et ceci aussi sans compter les jours de nos professionnels.
Les autorités politiques de la région de l'Ouest Lausannois présentent leurs plus chaleureux remerciements à nos miliciens et professionnels qui ont contribué au succès de cette opération, ainsi qu'à son état-major. Elles saisissent l'occasion de cet évènement, de rappeler l'importance des activités sécuritaires de nos corps de Protection civile. C'est avec une confiance renforcée que nos autorités politiques ont le plaisir de féliciter nos miliciens et professionnels et de réitérer, une fois encore, nos remerciements.

Ensuite, vous avez tous reçu une note concernant le projet Regio de la Police de l'Ouest lausannois. Si vous avez des questions complémentaires à ce sujet vous pourrez les poser dans le cadre des divers.

Pour finir, ce vendredi il sera impossible de parquer au centre du village car nous allons procéder à un marquage horizontal. Nous espérons que ce marquage pourra être terminé vendredi en début d'après-midi.

Mme Theumann : Ma première communication concerne « Commune en santé ».
Le film sur « Commune en santé » peut être visionné sur une des pages du site web de la commune (vivre à St-Sulpice/santé) et vous avez peut-être remarqué que nous avons posé des panneaux indiquant notre labellisation aux entrées du village.

Ensuite je voulais également vous donner des nouvelles de la voiture Orion qui avait eu des difficultés à rouler le jour de la démonstration, le 30 juin dernier. Depuis la voiture a enfin pu rouler, mais n'a pas obtenu les validations nécessaires pour participer aux compétitions prévues. Elle a néanmoins atteint le score de 36eme, au niveau mondial, honorable au vu de sa première participation sur le circuit. L'équipe reste optimiste pour la suite et le développement de sa deuxième voiture, et tient ici à remercier tous ses sponsors dont la commune de St-Sulpice.

Une autre communication concernant les engins fitness : suite à l'annonce de la mise à disposition d'engins fitness dans les parcs communaux, ceux-ci seront installés en octobre au parc du Débarcadère et au parc du Russel, puis dans un second temps au parc des Pierrettes. Des oppositions et un processus de mise à l'enquête toujours en cours ont retardé l'installation de ces machines.

Pour finir je voulais vous parler de la cérémonie d'ouverture des JOJ2020. La semaine passée, soit quatre mois avant l'ouverture des Jeux olympiques de la jeunesse 2020, une cérémonie pour accueillir la flamme olympique s'est tenue au Stade de Coubertin. Réunissant plus de 3000 élèves vaudois et devant 400 invités, cette fête a vu 2 classes des Pâquis participer aux chorégraphies alors que 2 jeunes ambassadeurs ont récupéré les drapeaux des jeux afin qu'ils soient hissés dans notre commune. Vous pouvez les voir flotter au Débarcadère et sur la place du 14 avril jusqu'à la fin des JOJ le 22 janvier prochain.

5. Dépôt du préavis n° 14/19 : « Demande d'un crédit de CHF 4'600'000.— pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis »

M. le Président : Au vu de l'importance de ce projet et le montant demandé, j'ai accepté la proposition de Mme Merminod de vous montrer un film sur les activités de l'AJESOL qui a fêté ses 10 ans cette année.

Projection du film sur l'AJESOL

La Municipalité a un complément à apporter :

Mme Merminod : Je voulais d'abord vous dire que deux éducateurs ont été engagés à Saint-Sulpice. Ensuite je voudrais vous faire part d'une statistique qui indique que 80% des femmes sur le canton de Vaud travaillent et que sur ces 80%, 80% travaillent à 50% ou plus. Une information qui n'est pas donnée dans le préavis ni dans le film c'est que les employeurs participent aussi au financement de la FAJE. Le 0,16% de l'ensemble de la masse salariale est versé à la FAJE qui elle se charge de distribuer cette participation dans les réseaux.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n° 14/19.

M. Pache : Je ne vais pas entrer dans le détail des chiffres mais la commission aura bien du travail à faire pour détricoter ce préavis. J'ai cependant deux remarques à faire. Premièrement je constate que lorsqu'il s'agit de séniors et qu'on construit des logements adaptés sur la commune, la Municipalité octroie un droit de superficie à titre onéreux à ces séniors alors qu'ici, quand il s'agit de la petite enfance, la Municipalité octroie un droit de superficie à titre gracieux. Je ne cherche pas ici à changer cela mais à le souligner. On entend souvent que les autorités pourraient faire un peu plus pour que les places soient moins chères mais ici on fait plus que ce que l'on veut bien dire.
Ensuite je suis étonné que, dans son préavis, la Municipalité n'ait pas considéré un instant de construire ce bâtiment afin de le louer à une organisation privée qui pourrait faire partie du réseau AJESOL. Je pense que cette option aurait mérité d'être étudiée.

Mme Merminod : Pour vous répondre, nous l'avons mentionné dans le préavis, sauf erreur page 21. Nous avons étudié la question mais les projets pédagogiques de l'organisation qui fait cela ne nous ont pas convaincus et n'ont pas convaincu non plus d'autres réseaux.

M. Racine : Je félicite la Municipalité pour ce dossier très complet. Néanmoins dans le budget prévisionnel, en dernière page, vous indiquez 2% d'augmentation par an pour la rubrique Conciergerie mais rien par exemple pour la rubrique Entretien, travaux et fournitures et d'autres. J'invite donc la commission à se pencher sur ce point qui est vraiment incomplet.

Mme Berner : Je salue également ce projet de garderie car nous profitons depuis 10 ans des places du réseau et il est logique que nous participions en mettant à notre tour des places à disposition. Cependant j'invite la commission à se pencher sur la réservation de places de parking du foyer paroissial pour les employés de la future structure. Je trouve curieux d'avoir un bâtiment respectueux du développement durable et d'inviter les collaborateurs à venir travailler en voiture privée. Par ailleurs le parking du foyer est saturé le matin au moment de la dépose des enfants au collège et on invite les parents à accompagner leurs enfants à pied. Il serait logique de demander la même chose à ceux qui viendront travailler dans la nouvelle structure.

Mme Merminod : Vous soulevez là un problème global qui concerne tous les employés communaux. Je pense qu'il faudrait donc réfléchir à la question du parking pour tous les employés communaux et pas juste pour les employés de la future crèche.

M. Lehmann : Je me demande si la structure est assez grande et si le sous-sol ne pourrait pas être plus grand pour entreposer les jeux ou le matériel divers.

M. Panzera : Cet immeuble correspond exactement aux normes qui sont actuellement en vigueur pour ce type de construction, notamment en matière de sécurité. Agrandir le sous-sol impliquerait de bétonner plus et nous dépassons déjà d'un demi-million par rapport à la projection initiale de 4 millions. Nous avons préféré investir sur l'aspect du développement durable et réduire les frais pour ce qui semblait pas nécessaire et notamment la taille du sous-sol.

M. Richards : Je félicite également la Municipalité pour ce préavis mais en regardant les chiffres je me demande quel impact cela aura sur les finances de la commune. Je partage l'avis de M. Racine et je pense que la commission des finances devra examiner en détail les chiffres de la page 38.

M. Panzera : Nous avons prévu que ce préavis devra passer devant la commission de gestion et finances. Le budget doit passer devant la commission des finances.

M. Hirsch : Comment voyez-vous le processus décisionnel ?

M. le Président : On se trouve dans un cas qui pourrait être examiné par différentes commissions : la commission immobilière, une commission ad hoc, une commission ad hoc avec des membres de la commission de gestion et finances, enfin beaucoup de formules sont possibles. Je vous propose de reprendre la formule qui avait été utilisée pour le crédit d'étude de cette garderie, c'est-à-dire la commission immobilière élargie de deux personnes, soit neuf membres en tout. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette façon de procéder ?

M. Wessner : Quelles seraient les deux personnes supplémentaires ? Feraient-elles partie de la Commission de gestion et finances ?

M. le Président : Ce serait à la commission immobilière de choisir. Ils pourront opter pour un ou des membres de la commission de gestion et finances ou pour d'autres membres du Conseil mais il s'agirait dans tous les cas d'une personne de l'ASSE et d'une personne de l'ICD.

Mme Kaeser-Moser : Sauf erreur, la commission élargie qui avait examiné le crédit d'étude de la garderie était composé de la commission immobilière, de Mme Comte et de moi-même. Nous sommes, toutes deux, membres de l'AJESOL et à ce titre il parait logique que nous soyons impliquées dans l'examen d'un projet dans le domaine de la petite enfance. D'après ce que je comprends la commission de gestion et finances sera également amenée à examiner ce préavis et il ne sera donc pas nécessaire d'intégrer des membres de cette commission à la commission immobilière élargie.

M. Panzera : Je pense que j'ai un peu outrepassé mes droits et je m'en excuse. Je voulais dire que c'est le Conseil qui décidera s'il veut aussi demander un rapport de la commission de gestion et finances sur ce préavis.

M. le Président : Une autre solution consisterait à nommer une commission ad hoc de 7 membres dont 2 membres de la commission immobilière, deux membres de la commission de gestion et finances et trois membres à choix.

M. Pache : Je rejoins l'avis de Mme Kaeser-Moser ca il me semble logique de reconduire la commission immobilière élargie de deux membres de l'AJESOL et si la commission de gestion et finances voulait également se saisir de l'aspect financier ce serait bienvenu.

M. le Président : Vous proposez donc deux commissions et deux rapports sur ce préavis ?

M. Pache : Oui, cela se fait notamment dans d'autres communes.

M. Del Boca : Je constate que la décision qui doit être prise en page 23 mentionne sous chiffre 4 de financer ces travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt non affecté qui sera souscrit par la Municipalité. J'imagine que l'emprunt sera certainement la solution choisie. Selon l'article 95 du règlement du Conseil, s'il y a un emprunt il faudra que ça passe par la commission de gestion et finances in corpore.

M. Mouvet : Je tiens simplement à rappeler que lorsqu'on a eu des préavis pour de grosses constructions dans la commune, ça a presque toujours été une commission ad hoc qui a été nommée afin de tenir compte de tous les aspects à tenir en compte sur des objets de cette importance. Les membres de la commission immobilière n'ayant pas nécessairement de compétences dans le domaine de la petite enfance, je suis plutôt favorable à l'idée d'une commission panachée qui reprendrait une partie de la commission immobilière. Par contre pour l'aspect du financement et de l'emprunt c'est bien entendu la commission de gestion et finances qui doit se prononcer mais uniquement sur cet aspect.

M. le Président : Puisqu'il faut trancher j'opte pour la convocation de deux commissions : la commission immobilière élargie de deux personnes (la composition de la commission nommée pour crédit d'étude sera donc reprise) et la commission de gestion et finances qui traitera de la question de l'emprunt.

Mme Merminod : Est-ce que la commission de gestion et finances pourrait passer à la fin de la séance afin que nous fixions une date ? Ce serait plus simple que d'envoyer des Doodle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission immobilière est chargée de nommer deux personnes qui se joindront à elle pour l'examen de ce préavis. La commission de gestion et finances est chargée de l'examen de l'aspect financier de ce préavis.
Les deux commissions rendront leur rapport au Président pour le 17 octobre au plus tard.

6. Dépôt du préavis 15/19 « Arrêté d'imposition pour l'année 2020 »

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 15/19.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission de gestion et finances se réunira et rendra son rapport pour le 17 octobre au plus tard.

7. Préavis No 07/19 «Demande de crédit de CHF 84'000.— pour la réalisation d'une étude sur la mobilité électrique »

Le président donne la parole à M. Beyeler pour la lecture des conclusions du rapport de majorité de la commission.

M. Beyeler : La commission recommande à 3 voix contre 1 le refus du préavis No 07/19.

M. le président donne la parole à M. Pache pour la lecture des conclusions du rapport de minorité de la commission.

M. Pache : Les impératifs de réduction de notre dépendance au pétrole et de réduction des émissions de CO2 obligent notre société à trouver des alternatives à la voiture traditionnelle à moteur thermique. La voiture électrique est une réponse. Même si la part des transports collectifs peut encore progresser, il parait plausible que le transport individuel va perdurer. Il suffit de voir à ce sujet tous les constructeurs automobiles qui s'orientent vers la voiture électrique, il est vrai bien après les pionniers. Mais le virage est pris sans qu'on puisse imaginer un arrêt ou un retour en arrière.
Il n'y a pas urgence et un postulat ne demande qu'un rapport sur un sujet donné. Mais gouverner c'est prévoir et ce n'est pas par hasard si les offices fédéraux et cantonaux relaient aux communes des premiers rapports sur le sujet. La mise en place d'infrastructures importantes ne se fait pas du jour au lendemain.
S'agissant des coûts d'infrastructures à terme pour notre commune, bien malin qui pourrait articuler un chiffre mais en faisant le parallèle avec les voitures à moteur thermique, on peut penser que les utilisateurs assumeront l'essentiel de ces coûts. Les collectivités publiques traitant pour l'essentiel des voies de circulation, comme c'est le cas aujourd'hui.
Pour permettre à la Municipalité de répondre à ces questions de la meilleure manière possible, le soussigné accepte le préavis municipal 07/19 tel que présenté et invite le Conseil communal à en faire de même.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 07/19.

M. Racine : Je suis un peu surpris des deux rapports. L'un dit : « Circulez, il n'y a rien à voir », et l'autre dit : « On va reprendre telle quelle la proposition de la Municipalité ». Pour ma part je ne me satisfais ni de l'un, ni de l'autre. Donc personnellement je refuserais l'un et m'abstiendrais pour l'autre.

Mme Fankhauser : Je rejoins M. Racine et suis aussi un peu perplexe. J'aimerais savoir ce qui se passe dans le cas où on vote non ou qu'on s'abstient parce que le sujet est important, en tout cas pour moi. Ce n'est pas qu'une question de mobilité électrique mais une question de mobilité tout court. C'est un sujet très vaste qui englobe le développement économique, écologique, social et beaucoup d'autres aspects. Alors quelle serait l'issue si le préavis était refusé ?

Mme Theumann : Ce préavis répond au postulat qui a été déposé sur la mobilité électrique individuelle. Il va sans dire que ce thème est important pour la Municipalité et qu'il fait partie de nos réflexions mais dans le cadre beaucoup plus large des transports. Ce n'est donc pas un thème qu'on laisse de côté mais pour l'éco-mobilité individuelle nous avons essayé de vous proposer une étude plus large qui est visiblement refusée par la majorité de la commission. Ça ne va pas pour autant nous empêcher de travailler sur ce thème.

M. Pache : Pour répondre précisément à Mme Fankhauser, si le Conseil communal refuse ce préavis, le postulat reste renvoyé à la Municipalité qui devra se débrouiller avec ses propres moyens pour y répondre. L'acceptation du préavis donnerait à la Municipalité les moyens de répondre au postulat mais l'obligation d'apporter une réponse serait maintenue indépendamment de l'obtention de ces moyens.

M. Piller : A mon avis le préavis répond au postulat mais s'il est refusé la balle est renvoyée à la Municipalité qui doit rendre un rapport. Ceci dit je ne comprends pas que la commission refuse cette étude qui sera très large. C'est la société Chamard qui ferait cette étude sur la mobilité de notre commune et je pense que ce serait intéressant d'avoir un outil de travail pour la Municipalité et pour nous.

M. Gass : La thématique de la mobilité est très importante mais je voudrais vous rendre attentifs au fait qu'on parle de CO2 émis par les voitures électriques ou non électriques. Globalement, les voitures électriques actuelles, si on tient compte de leur production, du recyclage des batteries, etc., n'ont pas un bilan CO2 meilleur que les voitures à moteur thermique. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas étudier la question mais je ne pense pas que pour l'instant la question soit bien posée.

M. Hirsch : Le sujet de la mobilité, surtout dans le cadre du développement durable, est très important. C'est même un sujet plus grand que nous. A mon avis cette question devrait être débattue au niveau cantonal ou fédéral, voire au-delà. Ce n'est pas le rôle de la fonction publique de prendre des décisions individuelles. Je ne pense donc pas qu'il soit utile de dépenser de l'argent de notre commune à ce stade car j'estime que ce n'est pas notre rôle.

M. Mouvet : J'étais membre de cette commission qui s'est réunie deux fois bien que je n'aie assisté qu'à la première réunion. Lors de la discussion nous avions eu le sentiment que c'est un sujet qui bouge très vite et qu'il existait un certain nombre de rapports et d'informations venant du Canton qui apportaient une partie de la réponse. C'est un sujet dont tout le monde parle actuellement, la mobilité électrique dans un concept global de développement durable. Nous avons eu le sentiment que cette étude aurait dû s'étendre au domaine plus large de la mobilité durable dans la commune et pas uniquement aux véhicules électriques. Une telle étude serait une réponse au postulat si elle apportait une vision, une perspective, un plan directeur. Je suis donc un peu perplexe quant à l'étude proposée mais convaincu de l'intérêt du sujet dans un contexte plus vaste.

M. le Syndic : J'ai l'impression, en écoutant les interventions, que la demande devrait être précisée afin que l'on puisse y apporter une réponse concrète. Est-ce qu'il s'agirait de faire une étude plus large ou au contraire d'envisager une action plus précise comme une voiture électrique dans la commune ou une subvention communale pour l'achat d'un vélo électrique ? Nous sommes en train de chercher une réponse officielle sur la façon dont on doit considérer ce préavis et s'il constitue une réponse au postulat mais je pense que nous ne pourrons pas donner de réponse ce soir.

M. Pache : L'art. 62 de notre règlement, 5ème alinéa, précise : « Une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre par un rapport sur le

postulat ». Cela me parait très clair. Ce préavis ne constitue pas un rapport mais une demande de crédit pour établir un rapport.

Mme Theumann : Etant donné que sans argent on ne peut pas faire une étude, ce préavis qui est une demande de crédit répond bien au postulat.

M. Brandt : Je crois que j'ai une réponse. Dans un article de M. Equey, juriste, (qui n'est pas notre conseiller communal) « Une fois la discussion et la votation terminée, le Conseil est réputé avoir adopté ou rejeté le rapport, un projet de règlement ou d'une partie de règlement. La décision du Conseil se réserve d'un recours pour illégalité et définitive exécutoire. L'organe délibérant prend acte du rapport ou refuse d'en prendre acte et, le cas échéant, décile le renvoi à la Municipalité.... ». Vous devez donc décider du sort que vous réserverez à l'éventuel refus de notre préavis.

M. Pache : Je suis désolé de contredire M. le Municipal Brandt mais le préavis qu'on nous présente aujourd'hui ne peut en aucun cas être considéré comme un rapport sur le postulat. Si une étude externe n'est pas possible, comme disait Mme Theumann, il faudra que la Municipalité utilise ses propres ressources pour établir un rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant le préavis No 07/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal No 07/19 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 9 voix pour, 36 voix contre et 6 abstentions

- De refuser le préavis No 07/19

M. le Président : La question se pose maintenant de savoir si le postulat doit être renvoyé à la Municipalité.

M. Pache : Je maintiens ma position et estime que le postulat n'a pas à être renvoyé à la Municipalité puisqu'il l'est toujours. Ceci dit vous pouvez vérifier cela avec la préfecture.

M. Del Boca : La question que je me pose est de savoir ce qu'on entend par rapport. S'agit-il uniquement d'une terminologie qui peut englober différentes choses ou au contraire d'une véritable réponse apportée à la question posée ? Je pense que le préavis répond au postulat et que c'est donc bien un rapport.

M. le Président : Devant ces avis divergents, je vais me renseigner auprès de la préfecture pour décider de la suite à donner au postulat.

8. Préavis No 08/19 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – secteur 10 Villars/Triaudes »

Le Président donne la parole à M. Rodriguez pour la lecture des conclusions de la commission d'épuration.

M. Rodriguez : En conclusion de ce qui précède, la commission d'épuration reconnait la pertinence des travaux demandés par le préavis 08/19 et propose au Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, de l'accepter.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 08/19.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant le préavis No 08/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal No 08/19 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide à l'unanimité

- D'autoriser l'entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la commune d'Ecublens, sur le secteur 10 – « Villars/Triaudes ».
- D'allouer à la commission de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 364'000.— net TTC..
- D'autoriser la Municipalité de Saint-Sulpice à contribuer par le montant de CHF 728.— net TTC à la somme susmentionnée, par la dissolution du montant correspondant au fond de réserve attribué « Epuration des eaux » qui se monte à CHF 12'299'027,02 au 31 décembre 2018.

9. Préavis 12/19 « Nouveaux statuts de l'organisation régionale de la protection civile région ouest-lausannois »

Le Président donne la parole à M. Beck pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Beck : C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose d'accepter le préavis municipal No 12/19.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 12/19

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant le préavis No 12/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal No 12/19 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide à l'unanimité

- d'accepter le préavis municipal No 12/19

10. Préavis No 13/19 «Règlement sur le stationnement des résidents et ayants droit sur la voie publique»

Le Président donne la parole à M. Mouvet pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Mouvet : La commission remercie encore une fois M. Panzera pour ses explications claires et précises et le prie de transmettre ses remerciements aux deux représentants de PolOuest qui ont participé aux discussions et ainsi aidé la commission à formuler des amendements à ce projet de règlement.
Elle invite notre Conseil à adopter les 11 amendements proposés et à accepter le préavis No 13/19 tel qu'amendé.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n° 13/19

M. Panzera : D'abord je voudrais remercier la commission qui a travaillé sur ce sujet. Ça a été un travail très contributif qui a duré plus de 3 heures. La Municipalité et moi-même approuvons les 11 amendements sans discussion.

M. Spaccapietra : A l'article 5, alinéa e, du règlement m'a remis en tête la discussion de tout à l'heure relative au parking des employés de la future garderie. Je me demande quelle est la différence entre un parking réservé et un macaron.

M. Panzera : La Municipalité travaille actuellement sur une directive pour les employés communaux, qui va compléter ce règlement. Le parking ne sera plus gratuit pour les employés communaux et ce changement ne sera probablement pas facile.

M. Mouvet : Je voudrais préciser que les macarons sont liés à des zones qui comportent des places de parking sur lesquelles on peut stationner pour une durée limitée ou pour une durée illimitée avec un macaron. Le nombre de macarons attribués sera très limité. Il ne devra pas dépasser 30% du nombre de places disponibles.

Mme Berner : Je me questionne sur le sens de cet art. 5 e qui indique que les membres du personnel des services communaux et intercommunaux, dans le cadre de leurs activités

professionnelles, peuvent bénéficier d'un macaron. Est-ce que c'est déjà le cas maintenant et si oui, comment est-ce que ça fonctionne ?

M. le Syndic : Les véhicules de la voirie sont tous au bénéfice d'un macaron parce que lorsqu'ils doivent rester plus d'une heure et demie dans une zone pour tondre ou balayer, nous ne tenons pas à ce qu'ils soient amendés par PolOuest. Par contre ces véhicules sont au dépôt le soir et n'occupent donc pas des emplacements de parking publics.

Mme Berner : Ca répond partiellement à ma question car vous parlez des véhicules de la voirie et l'article du règlement parle du personnel des services communaux.

M. le Syndic : Par membres du personnel communal vous pensez au Municipaux ? Nous avons du personnel administratif qui a besoin d'un macaron, le service technique également. Nous avons justement eu une visite de salubrité ce matin et la commission s'y rend en véhicule qui est muni d'un macaron car la visite peut durer 2 heures ou plus. Les Municipaux sont aussi au bénéfice d'un macaron pour les mêmes raisons.

Mme Berner : Je vais préciser ma question : est-ce que ce sont les membres du personnel communal, en tant que personnes, qui ont un macaron, sur leur véhicule privé, ou les véhicules de la commune qui sont munis d'un macaron ?

M. le Syndic : Ça peut être l'un ou l'autre. Quand je me déplace pour une visite de salubrité je ne prends pas un véhicule de la voirie, j'y vais avec mon véhicule personnel.

M. Del Boca : Si j'ai bien compris M. Panzera, il va y avoir une étude concernant le parcage des membres de l'administration communale. J'imagine donc que si ça touche à cet article 5 e.c. il y aura probablement une modification du règlement en fonction de ce que vous allez faire.

M. Panzera : Ce n'est pas tout à fait ça. Nous sommes en fait en train de travailler sur une directive qui est spécifique pour les employés communaux et dans cette directive il sera indiqué que les macarons dont ils bénéficieront ne seront pas gratuits.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 1.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 1.

L'amendement No 1 est accepté à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 2.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 2.

L'amendement No 2 est accepté par 50 voix pour et une voix contre.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 3.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 3.

L'amendement No 3 est accepté par 50 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 4.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 4.

L'amendement No 4 est accepté par 50 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 5.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 5.

L'amendement No 5 est accepté à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 6

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 6.

L'amendement No 6 est accepté à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 7.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 7.

L'amendement No 7 est accepté par 49 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 8.

M. Liechti : Le terme « plaques minéralogiques » n'est plus utilisé, il faudrait utiliser le terme « plaques d'immatriculation ». Je ne dépose pas de sous-amendement dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 8.

L'amendement No 8 est accepté par 49 voix pour et 2 voix contre.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 9.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 9.

L'amendement No 9 est accepté par 50 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 10.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 10.

L'amendement No 10 est accepté à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 11.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 11.

L'amendement No 11 est accepté à l'unanimité.

M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant le préavis n°13/19, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 13/19;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 50 voix pour et 1 abstention

- d'adopter les 11 amendements proposés par la commission sur le règlement objet du préavis ;
- d'autoriser la mise en application par la Municipalité du règlement tel qu'amendé sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit, après approbation finale des instances cantonales en la matière.

11. Proposition du Bureau « Indemnités des membres des commissions à partir du 1er juillet 2019 »

Le Bureau n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion concernant la proposition du Bureau.

M. Del Boca : J'ai une question purement pratique parce que je vois que le Bureau propose une indemnisation à l'heure et nous aurons des commissions qui se réuniront 20 minutes ou 45 minutes et je pense que le calcul va être compliqué à faire. Est-ce qu'on n'aurait pas avantage à compter un forfait pour les deux premières heures, par exemple, et ensuite une indemnité pour chaque heure au-delà. Ceci étant dit je trouve que cette proposition représente un grand progrès par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

M. le Président : Je peux vous répondre au nom de la commission. Il n'est pas question de compter les minutes. 20 minutes ou 30 minutes c'est une heure payée. Je vous rappelle également que cette méthode de calcul est celle qui existait à Saint-Sulpice en tout cas depuis 2001 et jusqu'en 2016. Bon nombre d'entre nous se souviennent de ces fiches d'indemnités que nous devions remplir. Il s'agit de retourner à l'ancien système qui a fait ses preuves.

M. Wessner : Si je comprends bien : heure entamée, heure payée ?

M. le Président : C'est bien ça.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion. La commission ad hoc, présidée par l'ASSE, se réunira et rendra son rapport au Président pour le jeudi 17 octobre au plus tard.

12. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : l'AJESOL ne s'est pas réunie pendant les vacances d'été mais elle a fêté ses 10 ans. Je remercie les personnes qui se sont déplacées pour participer à cette fête même s'il n'y avait que peu de membres de ce Conseil parmi elles. Je voulais aussi remercier notre Municipale et, à travers elle, ses collègues qui font partie de l'AJESOL, pour tout le travail qu'elles ont fait. C'était une journée très festive avec beaucoup d'activités pour les familles, beaucoup de panneaux explicatifs sur ce qu'était l'AJESOL, sur les rôles des différentes garderies. C'était une journée très bien organisée et j'espère que vous ne regrettez pas trop le manque d'affluence car personnellement j'étais étonnée de voir si peu de monde pour le jubilé d'une association qui touche beaucoup de gens.

APREMADOL - Mme Michel : Le comité s'est réuni deux fois Nous avons eu 2 séances de comité les 27 juin et 23 septembre 2019. Nous avons accueilli un nouveau membre en remplacement de M.Jean Daniel Zurcher, Il s'agit de Mme Sonya Butera, médecin dentiste et députée socialiste. Sa nomination sera formalisée lors de la prochaine assemblée générale. Concernant la réponse à l'urgence, un comité de pilotage a été nommé. Il est constitué d'une personne par secteur. Les 5 secteurs concernés sont le secteur hospitalier, les soins à domicile, PMU, EMS et les médecins. Un guichet intégré sera mis en place à la centrale téléphonique des médecins pour répondre aux urgences et pour ce faire les effectifs de la CTM seront adaptés. Il y a également la mise en place d'une équipe infirmières dédiées aux urgences. L'infirmière fait une 1ère visite d'évaluation, elle sera en relation avec le médecin de garde. Une autre mesure qui est prise est la mise en place de lits d'accueil temporaire dans différents EMS de la région pour les personnes en observation. Ce système sera opérationnel dès janvier 2020.
Pour ce qui concerne le suivi budgétaire, on note une augmentation des activités de Secutel raison pour laquelle deux personnes ont été engagées pour faire les évaluations.
La livraison de repas a diminué ainsi que les activités de la laverie. Par contre les soins ont augmenté ainsi que l'intervention sociale. Au 30 juin 2019 on relève CHF 80'000.— de dépassement, un meilleur taux de facturation et une augmentation d'activité.
L'enquête de satisfaction des collaborateurs a donné lieu à 85 propositions d'amélioration des conditions de travail. Le travail va continuer pour prendre en compte ces propositions qui, pour certaines, pourront être mises en place rapidement et pour d'autres demandent plus de réflexion. D'autres encore sont difficilement réalisables.
Au sujet du CAPrail, la formation sera donnée dès octobre et jusqu'en fin d'année 2020.
A noter que les horaires de réception des appels téléphoniques seront élargis de 7h30 à 18h00.
Enfin, les 25 ans de l'APREMADOL seront fêtés le 27 septembre prochain. L'événement aura lieu dans la grande salle de Crissier. Une pièce de théâtre sera présentée et suivie d'un repas.

ARASOL - Mme Dubuis : Notre séance aura lieu demain donc nous reviendrons avec le budget lors de la prochaine séance du Conseil.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Rien à signaler selon appel téléphonique de Mme Willi au Président.

ORPC : M. Golaz : Nous nous rencontrons pour notre assemblée régionale de l'automne.

PolOuest – M. Piller : Nous nous sommes réunis la semaine passée. Le budget a été voté et accepté. Pour information il se monte à CHF 26'293'500.— et pour la part de Saint-Sulpice il s'élèvera à CHF 996'518.—.

SDOL – M. Bähni : Rien à signaler

11. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Glauser : J'aimerais bien que la commission du Laviau puisse se réunir étant donné que des travaux sont prévus sur la Venoge. Ce serait bien qu'on sache ce qui va se passer ces prochaines années sur notre commune.

M. le Syndic : Le 3 octobre nous avons une rencontre d'information avec la Municipalité de Préverenges. Lors de la prochaine séance du Conseil je demanderais que la commission du Laviau prenne rendez-vous avec moi pour une séance d'information. Nous intégrerons également à cette séance les navigateurs de l'association des navigateurs de la Venoge qui ont fait valoir leur droit à l'information. La date de cette séance n'est pas encore fixée mais elle aura en tout cas lieu après le 28 octobre.

M. Wessner : Je voudrais savoir si on pourrait avoir une liste à jour des membres du Conseil. Par ailleurs il faudrait mettre à jour la composition des différentes commissions sur le site de la commune car ils sont faux actuellement.

M. le Président : Une liste vous a été envoyée aux alentours d'avril dernier mais nous vous faisons volontiers parvenir une nouvelle liste prochainement. Quant au site de la commune nous allons vérifier les données des commissions et si vous avez des erreurs en particulier à nous signaler nous en prendrons note.

Mme Fankhauser : En rapport avec le préavis 14/19, des mamans ont entendu parler de ce projet et ont réagi par rapport aux 10 places de parking pour les futurs employés de la garderie. L'une d'entre elles m'écrit qu'elle est contre cette histoire des 10 places supplémentaires dans la mesure où le parking est déjà à saturation. Elle écrit : ... « Il n'est malheureusement pas possible pour tous les élèves de venir par leurs propres moyens, Les distances aux extrémités de Saint-Sulpice étant trop grandes (mes filles n'ont malheureusement pas le temps de faire l'aller et retour en trottinette pendant la pause de midi et n'ont pas non plus de place au réfectoire). De plus une demande a déjà été faite à la Municipalité par l'APE d'aider financièrement à l'abonnement de bus des TL pour que les enfants puissent prendre le bus pour aller à l'école en hiver, quand les conditions météo et la luminosité deviennent trop difficiles. Cette demande a été refusée par les TL et non prise en compte par la Municipalité à ce jour. ». Je ne suis pas personnellement au courant de ce qui a été discuté mais peut-être que pour élargir un peu le sujet on pourrait mettre ce point à l'agenda de la mobilité générale de Saint-Sulpice.

M. le Syndic : La Municipalité prend acte de la demande de Mme Fankhauser.

Mme Graetzel : J'aimerais que vous répondiez au souhait de la commission chargée de la requalification de la RC1-Etape 3 au sujet de l'avancement des travaux et du respect du budget.

M. Brandt : J'imagine que vous avez vu, en passant sur la route, que les travaux progressent. Pour ce qui du budget, le suivi est fait par la DGMR qui nous rend compte mais on ne peut pas vous donner l'état des finances chaque semaine. Certains postes n'ont pas encore été

activés, d'autres le sont déjà. Ce que vous demandez nécessiterait une personne employée juste pour ça. En tout cas, dès qu'il y a une dépense supplémentaire, elle nous est soumise et elle est contrôlée. Elle peut même être refusée si nous nous y opposons. Tout cela est suivi et vous n'avez pas à vous inquiéter à ce sujet.

Mme Graetzel : Je ne doute pas que vous ne pouvez pas nous rendre compte chaque semaine mais c'est la première fois que nous vous posons cette question depuis le mois de mars alors que nous avions demandé à ce que vous nous teniez informés de temps en temps. J'aimerais simplement que vous respectiez notre souhait.

M. Del Boca : J'interviens au nom de Mme Leonardi et M. Knüsel concernant notre initiative sur la suppression de l'article 3.6, 3ème possibilité, RPGA portant sur le bonus lié aux économies d'énergie. Cette initiative a été déposée devant notre Conseil le 14 juin 2017. Après être passée en commission, l'initiative a été renvoyée à la Municipalité le 27 septembre 2017. Le 13 juin 2018 soit à la veille du délai maximum impératif d'une année pour déposer un préavis sur une initiative, la Municipalité a annoncé au Conseil la nécessité de procéder à une étude globale. Elle a donc envoyé, pour la séance du 26 septembre 2018, un préavis 05/18 sollicitant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 22'500.— pour la révision du bonus énergétique prévu à l'article 3.6 du RPGA. Entre temps, soit au 1er septembre 2018, l'article 1.79 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire est entré en vigueur, supprimant de facto l'article 47 qui était le support de l'article 3.6.
Au début de la séance du Conseil communal du 26 septembre 2018, le président a annoncé au Conseil que la Municipalité, en accord avec les initiants, retirait le préavis 05/18. Le 20 novembre 2018 les initiants ont sollicité une entrevue pour faire avancer le dossier de cette initiative. Une rencontre a eu lieu en date du 4 février 2019, entre les trois initiants et M. le Municipal Brandt, assisté de M. Conde, afin de voir s'il y avait des solutions.
Des solutions ont été évoquées et finalement il a été prévu que la Municipalité présenterait aux initiants une suggestion liant l'octroi de certains pourcentages à des efforts énergétiques concrets. Pour donner quelques pistes supplémentaires, le 4 avril 2019 M. Knüsel a fait parvenir au Municipal Brandt un extrait du nouveau RPGA de la commune de Prilly.
Depuis lors les initiants n'ont plus eu aucune nouvelle de la Municipalité, raison pour laquelle les initiants ont décidé d'intervenir à nouveau par une lettre du 6 juin 2019 dont je vous lit le dernier paragraphe : « En vous remerciant par avance de la suite que vous voudrez bien donner rapidement à ce courrier, nous vous prions de croire, M. le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux à l'assurance de notre considération respectueuse. »
Nous n'avons eu aucune nouvelle à ce jour et après 2 ans et 4 mois je voudrais demander à la Municipalité quand est-ce qu'elle compte avancer sur ce dossier.

M. Brandt : Je vous remercie pour cet historique parfaitement exact et vous avez parfaitement raison car cet objet a traîné. Il n'en est pas résulté des conséquences pour les initiants puisque les projets qui ont été mis à l'enquête ne concernent pas le bonus communal. Depuis le moratoire qui a été décrété et pour aller dans le sens des initiants, on a l'impression que ce bonus n'est peut-être pas si nécessaire que ça puisque les gens n'en ont pas plus réclamés. Il y avait cependant cet élément d'efficacité énergétique qui était important aux yeux de la Municipalité. Le projet de directive que vous allez recevoir prévoirait un bonus à des conditions beaucoup plus restrictives donc celui qui voudrait bénéficier d'un bonus devrait démontrer l'autonomie énergétique de son bâtiment. Ensuite ce sera accepté ou refusé par les initiants mais ce retard nous aura aussi permis de constater que ce bonus n'est pas aussi utile qu'il le paraissait. Je vous présente donc mes excuses pour ce retard et vous annonce la présentation prochaine d'une directive en réponse à votre initiative.

Mme Probst : J'aimerais avoir un retour sur le système de réservation des salles de la commune. Est-ce que vous en êtes satisfait ? Est-ce que ça fonctionne ?

M. Panzera : C'est actuellement en cours. Nous avons engagé une nouvelle personne qui est directement liée à ce projet pour la commune. Je ne peux pas vous dire si je suis satisfait étant donné que le système n'est pas encore opérationnel.

M. Spaccapietra : D'abord je voudrais revenir sur la question du bail résilié dans ce bâtiment communal. Peut-on en savoir plus sur les raison de la résiliation de ce bail ? Ensuite, je voulais prendre des nouvelles du groupe de travail sur la circulation de la rue du Centre car ne n'en ai plus entendu parler depuis plusieurs mois alors que je devais théoriquement en faire partie.

M. Panzera : Pour ce qui est de l'appartement de M. Lang, il faut savoir deux choses : d'abord M. Lang a quitté la Suisse le 31.12.2018 et seule sa femme résidait encore ici. Dans le même temps on m'a demandé de libérer un appartement afin d'un loger du personnel de l'administration communale. Deuxièmement ces personnes n'occupaient cet appartement que 2 ou 3 mois par année et le reste du temps ils étaient à l'étranger. Nous sommes actuellement dans une procédure de conciliation qui a eu lieu ce matin en présence de la préfète mais je ne peux actuellement pas vous en dire plus parce que ça relève du secret professionnel.

M. Brandt : D'abord pour compléter la réponse de M. Panzera, je vous rappelle que la gestion des biens communaux relève de la Municipalité, sous la surveillance du Conseil communal et de la commission de gestion et finances.
Par rapport au groupe de travail sur la circulation rue du Centre, vous en faites bien partie mais nous devons maintenant désigner un mandataire pour conduire l'étude et ensuite le groupe sera interpellé pour participer aux différentes étapes de cette réflexion.

Mme Dubuis : J'ai constaté, dans le Serpeliou de septembre 2019, que le billet de la Municipalité n'était pas signé. Il a aussi deux fois l'écusson de Saint-Sulpice, sur le haut et sur le bas. Normalement il y a votre photo ce qui est plus sympathique.

M. le Syndic : Je n'ai pas souvenir d'avoir écrit ce billet mais nous allons faire une enquête en interne pour tirer cela au clair.

M. Gygax : Le 23 et 24 août a eu lieu la fête villageoise et je remercie ceux qui sont présents ce soir mais surtout les employés de la voirie qui ont beaucoup travaillé afin que cet événement soit un succès. Dans ce cadre-là et dans celui de la construction du bâtiment de la garderie, je me permets de vous signaler que nous avons dû tirer des conduites électriques en provenance d'un propriétaire que j'ai déjà remercié et je serais gré à la commission de bien vouloir se coucher sur le rajout d'un potelet électrique pour nous permettre de tenir d'éventuelles futures manifestations sur cet espace du Russel qui nous a accueilli au mois d'août.

Mme Grzelak –Guidon : Je voudrais également remercier la voirie qui nous a fait un très beau cimetière. Il a changé du tout au tout et j'admire franchement le travail qui a été fait. Ils ont taillé 90% des arbustes et autres buissons qui se trouvaient sur les tombes et faisaient sortir les tombes voisines. Bravo à la voirie !

M. le Syndic : Je transmettrai vos remerciements aux employés de la voirie. Effectivement ce cimetière est très bien entretenu et correspond maintenant à ce que nous nous étions engagés à faire. Je vous remercie de l'avoir relevé.

M. Wessner : Nous sommes nombreux à dire merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23h30 et invite à partager le verre de l'amitié.

Conseil communal

M. Etienne Dubuis — Mme Olga Aguilar

CONSEIL COMMUNAL ★ OFFICIEL ★ ST-SULPICE (Vaud)

Président — Secrétaire